

UE-Etats-Unis : les enjeux d'un accord

Le Monde.fr | 05.06.2013 à 10h55 • Mis à jour le 05.06.2013 à 16h27

Par Marie-Françoise Calmette (Economiste, professeur à la Toulouse School of Economics)

Depuis dix ans, la carte du commerce mondial a été chamboulée sous l'impulsion de deux phénomènes: la régionalisation des échanges entraînée par la signature de multiples accords bilatéraux et l'irrésistible déplacement du centre stratégique de la production et des échanges vers l'Asie et le Pacifique aux dépens de l'Europe et des Etats-Unis.

Lire : *L'accord de libre-échange Europe-Etats-Unis en débat*

http://lemonde.fr/idees/visuel/2013/06/05/l-accord-de-libre-echange-europe-etats-unis-en-debat_3424675_3232.html

Le "*Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement*" entre l'Union Européenne et les Etats-Unis pourrait-il changer cette dynamique mondiale ? Bien qu'étant bilatéral, un accord UE-USA serait un pas vers un retour à une reconnaissance de la primauté des règles commerciales multilatérales. Cette primauté a été affaiblie par la multitude d'accords préférentiels conclus à ce jour (près de 400) qui discriminent les pays exclus de ces accords et contredisent le principe de non-discrimination, un des piliers des règles de l'OMC.

RAVIVER LA FLAMME MULTILATÉRALE

L'accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA) qui lie depuis vingt ans les Etats-Unis au Canada et au Mexique pénalise les pays de l'UE. Quant à l'Union Européenne, plus intégrée (puisque union douanière dotée d'un tarif extérieur commun), elle impose en moyenne des tarifs relativement faibles sur les importations américaines mais pourtant toujours plus élevés que ceux fixés par les Etats-Unis. Cette hétérogénéité est flagrante par exemple pour les véhicules à moteur (tarif huit fois plus élevé pour l'UE) et l'agroalimentaire (14,6% contre 3,3%). L'accord UE-USA créant en 2015 la plus vaste zone de libre-échange au monde, représentant un tiers du commerce international et la moitié du PIB mondial, ouvrirait à nouveau la voie à un système commercial multilatéral solide. Une telle zone ne pourrait en effet qu'inciter les pays tiers à se rapprocher de ses préceptes.

Pourquoi se réjouir d'un retour à des règles multilatérales ? Parce que de nombreux problèmes, d'ordre systémique, ne peuvent être résolus par des accords bilatéraux. C'est le cas par exemple des règles d'origine, des mesures anti-dumping ou des subventions. Comme le disait volontiers le directeur général de l'OMC Pascal Lamy *"Un éleveur ou un pêcheur 'bilatéral', des poulets ou des poissons 'bilatéraux', cela n'existe pas"*. Un gigantesque marché transatlantique ne sonnerait pas le glas de l'OMC, contrairement à ce que pensent certains, mais raviverait la flamme multilatérale. Pour Jose Manuel Barroso, président de la commission européenne, *"il fixera la norme non seulement pour le commerce et les investissements transatlantiques, mais aussi pour le développement du commerce à travers le monde"*.

L'accord UE-USA est-il de nature à freiner la perte de leadership des économies de l'ouest ? Il comporte deux volets : un volet commerce des biens et services , et un volet investissements directs à l'étranger. Dans ces deux domaines les échanges sont déjà importants : le commerce de biens entre les deux continents représente plus de 670 milliards de dollars et les investissements réciproques UE - Etats-Unis se chiffrent à plus de mille milliards de dollars. Les Etats-Unis sont le premier client de l'UE (17% des exportations européennes) et son troisième fournisseur (11% des importations totales de l'UE) après la Chine et la Russie , la balance commerciale étant en faveur de l'Europe avec un excédent de 73 milliards d'euros. L'ampleur du commerce EU-USA et l'importance des deux économies dans le monde font que toute réduction des obstacles aux échanges entre ces deux poids lourds aurait des effets significatifs sur leurs économies.

BARRIERES TARIFAIRES

Les obstacles sont de deux types : les tarifs à l'importation et les barrières non-tarifaires (BNT) qui sont encore très élevées.

Une nouvelle baisse des tarifs dont on a dit qu'en moyenne ils étaient modérés aura un faible impact sur les échanges, à l'exception des quelques secteurs où la protection actuelle est encore élevée. C'est donc la diminution des BNT qui pourra entraîner un véritable boom des échanges UE-USA. Ces BNT (quotas d'importations mais surtout différentes réglementations, normes nationales, règles des marchés publics, certifications contradictoires) accroissent le coût des exportations étrangères aussi sûrement qu'un tarif et limitent l'accès au marché domestique, garantissant des rentes aux firmes nationales. Ces BNT sont par nature difficiles à mesurer . Une étude récente¹ estime qu'en moyenne, les BNT sont moins élevées pour les services que pour les biens. Elles équivalent à un tarif sur les exportations européennes vers les Etats-Unis variant selon les secteurs entre 20% (pour les Technologie de l'information et de la communication) et 56% (pour l'aéronautique et le spatial). Cet équivalent-tarif des BNT pour les importations européennes en provenance des USA s'échelonne entre 17,6% (pour les services de tourisme) et 55,1% (encore pour

l'industrie aéronautique et spatiale). C'est donc là que sont les enjeux...mais aussi les difficultés. Les barrières non tarifaires ne peuvent pas être supprimées comme par magie : elles reflètent des préférences socioculturelles, historiques, des réalités géographiques, linguistiques parfois même constitutionnelles. Leur totale suppression est irréaliste.

On voit bien quels seront les dossiers "*chauds*" : agriculture, OGM, propriété intellectuelle. Déjà le Parlement européen a exclu du mandat de négociation la culture et l'audiovisuel. Ce ne sera pas facile, mais il faut essayer .

Une étude du CEPR², prévoit selon le scénario envisagé (scénario modéré ou ambitieux avec 10% ou 25% de baisse des BNT) un accroissement annuel du PIB européen jusqu'en 2027 de 68 ou 119 Milliards d'euros. L'accroissement aux Etats-Unis serait de 50 ou 95 Milliards. Le projet d'une libéralisation des échanges EU-USA tombe à pic: en pleine crise, voire récession, la perspective d'un gain supplémentaire annuel de 0,4 à 0,7 points du PIB européen est alléchante. Mais l'enjeu principal, on l'a compris, est l'opportunité pour l'Occident de répondre aux réalignements historiques qui se dessinent dans le monde.

Lire : [L'accord de libre-échange Europe-Etats-Unis en débat](http://lemonde.fr/idees/visuel/2013/06/05/l-accord-de-libre-echange-europe-etats-unis-en-debat_3424675_3232.html)

[\(\[http://lemonde.fr/idees/visuel/2013/06/05/l-accord-de-libre-echange-europe-etats-unis-en-debat_3424675_3232.html\]\(http://lemonde.fr/idees/visuel/2013/06/05/l-accord-de-libre-echange-europe-etats-unis-en-debat_3424675_3232.html\)\)](http://lemonde.fr/idees/visuel/2013/06/05/l-accord-de-libre-echange-europe-etats-unis-en-debat_3424675_3232.html), avec les contributions de l'économiste Marie-Françoise Calmette, le ministre britannique Ken Clarke, l'avocat Olivier Amiel, des membres du Parti socialiste et la députée européenne (UMP , PPE) Tokia Saïfi.

Marie-Françoise Calmette (Economiste, professeur à la Toulouse School of Economics)